

MAITRE D'OUVRAGE
Commune de VAUGNERAY

Zonage des eaux pluviales
de la commune

PLAN DE ZONAGE

EAUGIS
7 bis rue de Montlys, 69420 Ampuis
Tél. : 04 26 05 31 73
Mail : eaugis7@gmail.com

Echelle : 1/7500

Date : 27/03/2026

Etabli par : S. GIOL

Index

Date

Objet

A

oct. 25

Edition provisoire

B

mar. 26

Edition définitive

C

mar. 26

Prise en compte des remarques de l'Autorité Environnementale

LEGENDE ZONAGE (2) :

zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement : **ensemble de la commune située en zone blanche du PPRI de l'Ysère** (tout projet de construction en zones U, AU, A et N du PLU).
La limitation de l'imperméabilisation passe par l'utilisation de matériaux perméables ou végétalisés pour les nouveaux aménagements.
La maîtrise du débit pour les nouvelles constructions passe par la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales fonctionnant par infiltration et/ou rétention avec rejet à débit limité. Le dimensionnement des ouvrages est défini selon les règles définies au chapitre « 3.3 Règles de gestion des eaux pluviales » de la présente notice. »

zones où il est nécessaire de prévoir des installations (publiques) pour assurer :

- la collecte : **si infiltration impossible, rejet vers un réseau pluvial à créer rue du Babilon, rue de la Loge et/ou rue de Charpeux**
- le stockage éventuel : **absence d'ouvrages publics sur la commune**
- et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement : **zone AUE du Plan des Deux Vallées, Les Aiguillons**

LEGENDE OUVRAGES :

- Réseau eaux pluviales
- Bassin eaux pluviales
- Périmètres de captages d'alimentation en eau potable : **absence de périmètres sur la commune**

